

## Il s'agit seulement d'un premier pas" pour l'A.I.C.R.A 32



Il s'agit seulement d'un premier pas" pour l'A.I.C.R.A 32

Votée à l'unanimité fin juin 2020, la loi Chassaigne concerne la revalorisation des retraites agricoles. Une proposition de l'Association Nationale des Retraités Agricoles de France (ANRAF), l'A.I.C.R.A 32 est donc de ce fait partie prenante

Le relevé des retraites des chefs d'exploitation à un niveau plancher de 85 % du SMIC, au lieu de 75 % actuellement, devrait entrer en vigueur au plus tard le 1 novembre 2021.

Celle-ci représente une revalorisation de plus de 100 euros mensuels.

"Si l'A.I.C.R.A 32 et l'ANRAF salue cette annonce reconnaissant une réelle avancée, « oubliant malgré tout l'indispensable indexation de nos retraites sur le coût de la vie ». Cela fut à terme un long combat pour nos adhérents depuis 2016, pour convaincre nos Députés, et Sénateurs dans tous les départements de France de cette injustice sociale importante à laquelle il fallait remédier.

Néanmoins ne sont concernés que 227000 retraités. Ils pourront se rendre compte de cette hausse au début décembre, au moment du versement sur leur compte bancaire. Laissant au bord de la route les conjointes d'exploitations, les aides familiaux qui? tous régimes confondus? ont des pensions inférieures de 39 %. Les raisons de la vie moderne ne doivent pas interdire l'équilibre et l'équité.

Afin de considérer les conditions d'existence qu'ils ont méritées, eux qui ont créés ce dont nous profitons aujourd'hui.

Si, pour certains responsables agricoles, cela est la prochaine bataille... Pour nous membres de l'ANRAF, nous avons déjà anticipé à la revalorisation des retraites des conjointes d'exploitation et des aides familiaux en nous penchant sur le rapport des Députés Lionel Causse, Nicolas Turquois et André Chassaigne. Ainsi que sur la proposition de loi de Jacqueline Dubois, député de la Dordogne, visant à revaloriser les carrières des femmes dans l'agriculture.

**De manière générale, c'est aussi avec une revalorisation des retraites que l'on rendra attractif le métier d'agriculteur, plus de 50 % des exploitants ont plus de 50 ans. Donc nous sommes confrontés à un véritable enjeu de renouvellement."**